



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SITUÉ AU 66, CHEMIN AUCKLAND, SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON LE 03 AOÛT 2026, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ PERRON, MAIRE.

Sont présents(e)s :	Sarah Lévesque, Directrice	Monsieur André Perron
	générale, greffière-trésorière	Monsieur Shawn Brazel
	Monsieur Marc Bégin	Madame Marie-
	Monsieur Pierre Blouin	Michèle Turgeon
	Monsieur Denys Gosselin	Madame Gabrielle Letarte-Dupré

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1. Correspondance générale
 - 6.2. Invitation et représentation
 - 6.2.1. Réseau et apéro de la CCHSF- 21 août
7. ADMINISTRATION
 - 7.1. Suivis de la direction générale
 - 7.1.1. Confirmation de l'aide financière PPA-CE 2026
 - 7.1.2. Confirmation de l'obtention de la subvention programme solutions efficaces unité murale locaux garderie
 - 7.2. Inauguration et conférence de presse garderie
 - 7.3. Modification du délégué sur le C.A. de l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François
8. TRANSPORT - VOIRIE
 - 8.1. Acquisition de matériaux pour la réparation des tabliers de pont
 - 8.2. Embauche employé de voirie
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. URBANISME
11. ENVIRONNEMENT
12. LOISIR ET CULTURE
 - 12.1. DIAGNOSTIC BIBLIOQUALITÉ - ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2025
13. AVIS DE MOTION
 - 13.1. Avis de motion du règlement 2026-186 Règlement de régie interne pour la tenue des séances du conseil municipal

- 14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT
 - 14.1. Présentation et dépôt du règlement 2026-186 Règlement de régie interne pour la tenue des séances du conseil municipal
- 15. ADOPTION DE RÈGLEMENT
- 16. TRÉSORERIE
 - 16.1. Paiement des comptes
- 17. DIVERS
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. André Perron, président d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

2026-08-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-08-02 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux du 06 et du 13 juillet 2026;

Il est proposé par *Denys Gosselin*

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

ET QUE les procès-verbaux des séances du 06 et du 13 juillet 2026, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté;

ET QUE le procès-verbal du mois de mai 2026 soit modifié au point 7.4:

-à la suite du retrait du conseiller M.Marc Bégin au point 7.4 comme mentionné dans le procès-verbal du 04 mai 2026. La décision en lien avec le point 7.4 est proposé par *Denys Gosselin* et sera modifié dans le procès-verbal du 04 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

6. CORRESPONDANCE

2026-08-03 6.1. Correspondance générale

CONSIDÉRANT QUE la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 06 juillet 2026 a été déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Invitation et représentation

2026-08-04

6.2.1. Réseau et apéro de la CCHSF- 21 août

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du Haut-Saint-François invite les membres de la communauté d'affaires à participer à l'activité Réseau & Apéro, qui se tiendra au Marché de la ferme Patry, à Weedon;

CONSIDÉRANT QUE cette activité constitue une occasion de réseautage, d'échanges et de développement de liens avec les entrepreneurs, les professionnels, les citoyens et les acteurs économiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'activité aura lieu le vendredi 21 août 2026, de 17 h à 19 h, au Marché de la ferme Patry, situé au 650, 2e Avenue, à Weedon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge favorable que deux représentants de la Municipalité participe à cet événement afin d'assurer une présence municipale et de favoriser les échanges avec le milieu économique local;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

1. D'autoriser la représentation de la Municipalité à l'activité Réseau & Apéro organisée par la Chambre de commerce du Haut-Saint-François, le vendredi 21 août 2026, au Marché de la ferme Patry, à Weedon;
2. D'autoriser l'inscription de deux représentants de la Municipalité à cette activité, au tarif applicable, soit 23 \$ pour un membre ou 28,75 \$ pour un non-membre, avant taxes;
3. D'autoriser le remboursement ou le paiement des frais d'inscription et, le cas échéant, des frais admissibles liés à cette représentation, conformément aux politiques municipales en vigueur;
4. Que la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. ADMINISTRATION

7.1. Suivis de la direction générale

7.1.1. Confirmation de l'aide financière PPA-CE 2026

Point d'information pour les membres du conseil municipal.

7.1.2. Confirmation de l'obtention de la subvention programme solutions efficaces unité murale locaux garderie

Point d'information aux membres du conseil municipal.

7.2. Inauguration et conférence de presse garderie

Point d'information aux membres du conseil municipal.

2026-08-05

7.3. Modification du délégué sur le C.A. de l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve important l'accessibilité à des logements abordables pour tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, en 2024, une résolution nommant M. Denys Gosselin comme représentant de la municipalité afin de siéger au sein du CA de l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un représentant de l'administration municipale afin d'assurer le suivi des dossiers, la circulation de l'information et la coordination administrative entre la Municipalité et l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Lévesque, directrice générale, effectue le suivi du dossier dans ses différents avancements et est en mesure de faire le pont entre l'avancement sur le terrain et les suivis administratifs requis;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal désigne Mme Sarah Lévesque, directrice générale, comme représentante de l'administration municipale et remplace Denys Gosselin afin de siéger au sein du CA de l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François;

ET QUE Mme Sarah Lévesque agisse à titre de personne-ressource administrative, notamment pour assurer le suivi des dossiers, transmettre l'information pertinente et favoriser la coordination entre l'avancement sur le terrain, les suivis administratifs et la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. TRANSPORT - VOIRIE

2026-08-06

8.1. Acquisition de matériaux pour la réparation des tabliers de pont

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'acquisition de matériaux nécessaires à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'éléments de tablier de pont;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec encadre la gestion, l'inspection et l'entretien des ponts et structures du réseau routier, incluant certains ponts situés sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE les éléments structuraux d'un pont, incluant les éléments situés sous la surface de roulement et, le cas échéant, sous les madriers d'un platelage en bois, doivent être traités avec diligence afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux acquis devront respecter les exigences applicables du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, notamment celles relatives aux ouvrages d'art, aux matériaux, aux plans et devis, aux charges applicables, à la durabilité et à toute recommandation émise par un ingénieur ou par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire et opportun de procéder à cette acquisition afin de maintenir les infrastructures municipales dans un état sécuritaire et conforme aux exigences applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Shawn Brazel**

QUE le bois de pruche de l'Est vert, respectant les demandes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, soit acheté auprès de Goodfellow pour un montant maximal de 13 487,96 \$ avant taxes;

1. D'autoriser l'acquisition de tablier de pont requis pour les travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des éléments concernés;
2. Que les matériaux fournis soient conformes aux exigences applicables du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, aux normes en vigueur relatives aux ouvrages d'art et aux matériaux, ainsi qu'aux plans, devis ou recommandations techniques applicables;
3. Que le directeur des travaux publics soit autorisé à octroyer la commande à Goodfellow pour l'achat du bois de pruche de l'Est vert, à signer tout document nécessaire et à poser tout geste utile à l'exécution de la présente résolution;
4. Que la dépense soit autorisée jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 13 487,96 \$ avant taxes, et imputée au poste budgétaire approprié, sous réserve des crédits disponibles et des règles d'approvisionnement applicables à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-08-07

8.2. Embauche employé de voirie

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Donald Junior Gagné, employé de voirie, survenu en mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un nouvel employé de voirie afin d'assurer la continuité des services municipaux et le bon fonctionnement du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que monsieur Alan McGovern est la personne retenue et qu'il débutera ses fonctions le 24 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines fait la recommandation au conseil municipal de procéder à son embauche;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Alan McGovern à titre d'employé de voirie afin de combler le poste laissé vacant, et ce, selon les conditions de travail applicables à ce poste;

ET QUE l'entrée en fonction de monsieur Alan McGovern soit fixée au 24 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIR ET CULTURE

12.1. DIAGNOSTIC BIBLIOQUALITÉ - ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2025

Point d'information pour les membres du conseil municipal.

13. AVIS DE MOTION

2026-08-08

13.1. Avis de motion du règlement 2026-186 Règlement de régie interne pour la tenue des séances du conseil municipal

La conseillère, **Gabrielle Letarte-Dupré**, donne avis de motion que le règlement 2026-186 sur les règles de régie interne pour la tenue des séances du conseil municipal sera présenté et déposé.

La conseillère, **Gabrielle Letarte-Dupré**, donne avis de motion que le règlement 2026-186 sur les règles de régie interne pour la tenue des séances du conseil municipal sera présenté et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

2026-08-09

14.1. Présentation et dépôt du règlement 2026-186 Règlement de régie interne pour la tenue des séances du conseil municipal

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public. La conseillère, **Gabrielle Letarte-Dupré**, dépose un projet de règlement pour le règlement 2026-186 sur la régie interne pour les séances du conseil municipal et le règlement sera présenté à une séance ultérieure du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE

2026-08-10

16.1. Paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 152 380,38 \$ (dépenses de fonctionnement de 93 961,33 \$, les incompressibles 43 430,04\$ et dépenses d'investissement de 14 989,01 \$) en référence aux chèques 202600498 à 202600625 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 26 012,21 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 112 352,46 \$ incluant les paies des pompiers de 2 trimestres de 2026 ainsi que le salaire des animateurs de camp de jour pour le mois de juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17. DIVERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

2026-08-11 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Denys Gosselin**

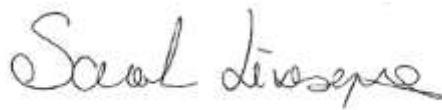
de clore la présente session à **19 h 48**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière